

Comité d'élections

Règles électorales 2025



Bonjour,

Voici les règles qui ont été préétablies pour les élections 2025, ainsi que certaines dates importantes que vous pouvez prendre en note.

1. Oui au babillard tant et aussi longtemps que le candidat qui veut l'utiliser affiche la lettre de tous les autres candidats qui se présentent pour le même poste dans cette localité.
2. Les éléments de publicité qui s'offriront à vous pour mettre de l'avant votre candidature seront :
 - a) Votre lettre de présentation (maximum une (1) page 8,5 x 11) qui sera disponible sur le site du **SEVL**.
 - b) Une (1) vidéo (maximum 5 minutes) qui sera publiée sur la page Facebook du SEVL 2815.
3. L'ajout de vos informations personnelles, telles que votre courriel et votre numéro de téléphone, est autorisé sur votre lettre afin que les gens puissent vous contacter en cas de questions.
4. Il est strictement interdit à quiconque d'utiliser le matériel de l'Employeur et du Syndicat pour travailler sur votre campagne. L'utilisation de la liste de contacts du **SEVL** est aussi interdite.
 - a) Il est également interdit de travailler sur votre campagne pendant vos heures de travail.
 - b) Si un membre vous pose des questions durant vos heures de travail, vous pouvez l'informer que vous faites effectivement partie des candidats en élection, mais que vous pourrez en discuter davantage avec lui ou elle hors des heures de travail, tant du membre que du candidat.
 - c) Vous ne pouvez pas vous libérer pour parler de votre candidature ou de celle d'un autre candidat.
5. Il est strictement interdit de faire une campagne de salissage ; nous voulons une campagne propre. Le non-respect envers un autre candidat pourrait mettre fin à votre campagne. Utilisez votre bon sens et n'oubliez pas que, cette campagne étant aussi sur nos plateformes en ligne, tous vos propos pourront être entendus et vus par le grand public, mais aussi par l'Employeur. Pensez donc non seulement à votre image personnelle, mais aussi à celle de notre organisation syndicale.
6. Il est autorisé d'organiser des rencontres virtuelles du type « Teams/Zoom ».
 - a) Vous devrez envoyer le lien d'invitation de votre rencontre au Comité d'élections avec l'heure et la date auxquelles vous désirez tenir votre rencontre. Ces informations seront mises à la disposition de tous les membres.

Comité d'élections

Règles électorales 2025



- b) En incluant les autres candidats sur la page Facebook, vous aurez une meilleure visibilité.
- c) Oui, il est autorisé d'envoyer le lien d'invitation prévu au point « a) » à des membres en privé, mais sans utiliser la liste de contacts officielle du **SEVL**.
- d) Même si ce n'est pas une pratique encouragée, il est autorisé d'organiser une rencontre virtuelle en même temps que celle d'un autre membre.

Informations additionnelles :

Le Comité d'élections travaille du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00. Les courriels reçus sont donc généralement traités pendant cette plage horaire.

En cas d'**urgence**, les trois (3) membres du Comité d'élections peuvent être disponibles et à votre disposition en soirée. Vous pouvez les contacter en écrivant à l'adresse courriel suivante : elections@sevl2815.com

« Bien que nous fassions de notre mieux pour offrir les meilleures disponibilités possibles, il nous est malheureusement impossible de couvrir toutes les heures. Merci de noter qu'il se peut que votre demande soit traitée le jour ouvrable suivant. »

Dates importantes :

Conseil Syndical

- **21 février 2025 (8h00) : Début des mises en candidature**
- **7 mars 2025 (17h00) : Fin des mises en candidature**
- **10 mars 2025 (8h00) : Ouverture du vote électronique**
- **21 mars 2025 (15h00) : Dépouillement du scrutin**

Votre Comité d'élections

Syndicat des Employé(e)s de Vidéotron Ltée **SEVL-SCFP-2815**